

PUBLIC NOTICE COMING INTO FORCE OF BY-LAWS

Notice is given that the following by-laws were adopted at the urban agglomeration council meeting of August 20, 2015:

- RCG 15-067 Règlement autorisant un emprunt de 13 840 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016**
[By-law authorizing a loan of \$13,840,000 to finance redevelopment work of Square Dorchester and Place du Canada carried out in part under the Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016]
- RCG 15-068 Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des rues Saint-Gabriel et Saint-François-Xavier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016**
[By-law authorizing a loan of \$2,500,000 to finance redevelopment work on Rue Saint-Gabriel and Rue Saint-François-Xavier under the Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016]
- RCG 15-069 Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015**
[By-law authorizing a loan of \$16,500,000 to finance redevelopment work on Rue Saint-Paul carried out in part under the Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015]
- RCG 15-071 Règlement autorisant un emprunt de 9 100 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016**
[By-law authorizing a loan of \$9,100,000 to finance redevelopment work of Place Vauquelin and the area surrounding city hall carried out in part under the Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016]
- RCG 15-072 Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite de la réalisation du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016**
[By-law authorizing a loan of \$2,000,000 to finance development work for continuing the implementation of the Plan lumière du Vieux-Montréal under the Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016]

The Gazette

All these by-laws were approved by the Minister of Municipal Affairs and Land Occupancy on October 15, 2015. They come into force on October 21, 2015, and may be consulted during regular office hours at the Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. They are also available online: www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, October 21, 2015

Me Yves Saindon
City Clerk